



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 29 Juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE GOUVERNEMENT PREND EN OTAGE LES MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que le gouvernement Fillon a décidé de ne pas réparer l'erreur politique faite par le gouvernement précédent fixant un ONDAM inatteignable et disproportionné entre la ville et l'hôpital.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. regrette que l'avenant 23 ne s'applique pas, le 1^{er} juillet, dans sa totalité, que toute la partie concernant la médecine spécialisée soit suspendue à de nouvelles négociations liées au Comité d'Alerte et visant à instaurer une maîtrise comptable pour les médecins radiologues et biologistes.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que, de ce fait, ni la signature du directeur de l'UNCAM, ni l'approbation du Ministre Philippe Bas, ni la publication au journal officiel de l'avenant 23 ne constituent une garantie pour l'ensemble des médecins spécialistes libéraux.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne s'engagera pas dans la négociation d'un avenant conventionnel destiné à répondre au Comité d'Alerte et aux propositions du directeur de l'UNCAM. C'est au gouvernement de réparer l'erreur comptable et le déséquilibre ville-hôpital instaurés par l'ONDAM 2007.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. met en garde le gouvernement sur le retour à la maîtrise comptable, en l'absence d'avenant conventionnel, il sera obligé de passer par la loi, comme dans le passé, avec les mesures Juppé, puis les mesures Aubry, et les résultats politiques que tous doivent garder en mémoire.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. appelle, dans un premier temps, l'ensemble des médecins spécialistes libéraux à se retirer de toutes les commissions conventionnelles. D'autres actions seront élaborées au cours de l'été pour montrer aux Français les dangers de la maîtrise comptable et d'une politique de rationnement des soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande au directeur de l'UNCAM de prendre acte des travaux de la Commission de Hiérarchisation des Actes, conformément à l'avenant 23, et d'agréer, sans retard, les nouveaux tarifs pour l'ensemble des médecins spécialistes, selon les engagements qu'il a signés il y a moins de deux mois.